



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

*SCB*  
GREFFIER

*P.D.*  
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **CINQUIÈME** jour du mois d'**AOÛT** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Guy Ouellet et Joshua Richer*

**EST ABSENTE** la conseillère *Deborah Bishop*.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 7 personnes dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

**2.0**

**2019-08-8979**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**3.01**

**2019-08-8980**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2019 (3.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2019 soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2019-08-8981**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2019 (3.01)**

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2019 soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

SCB  
GREFFIER

PA  
MAIRE

2019-08-8982

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 (3.01)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

3.02

**Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.02)**

**Note :**

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.03

**Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.03)**

**Note :**

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.

4.0

**RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

4.01

**Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juillet 2019 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	75 631,51 \$
Jean-Charles Bellemare	555,65 \$
Line Provencher	569,16 \$

4.02

**Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2019-02* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

**NOM**

Katherine Van Derliden

Sylvie Boudreau

**SUJET**

Accident de voiture  
Ancienne imprimerie

Canusa/Principale voitures bloquent la rue aux  
douanes



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

*SCB*  
GREFFIER

*P. Le*  
MAIRE

6.0

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

6.01  
2019-08-8983

**Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en juillet 2019 :	42 533,53 \$
Comptes à payer en août 2019 :	251 721,74 \$

**ADOPTÉE**

6.02

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

**Note :**

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 31 juillet 2019, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03  
2019-08-8984

**Politique de communications - Adoption (6.03)**

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaite davantage communiquer, et ce de façon plus efficiente ;

CONSIDERANT QU'il est important d'établir des règles, balises et rôles afin de s'assurer que les communications émises par l'administration municipale soient claires, précises et uniformes ;

CONSIDERANT QUE la direction générale a rédigé une politique de communication et que les membres du comité administratif en ont fait la lecture et en font la recommandation au conseil municipal ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal adoptent la politique de communications de la Ville de Stanstead ;

QUE cette politique soit affichée sur le site web de la ville et acheminée aux membres de l'équipe.

**ADOPTÉE**

6.04  
2019-08-8985

**Honoraires Mmes Megan St-Pierre et Béatrice Bouchard (6.04)**

CONSIDERANT QUE Mmes Megan St-Pierre et Béatrice Bouchard ont agi à titre de coordonnatrice et coordonnatrice adjointe du camp de jour 2019 de la Ville de Stanstead ;

CONSIDERANT QU'elles ont préparé les activités du camp de jour 2019 au printemps ;

CONSIDERANT QUE l'entente quant aux heures, taux horaires et conditions de travail a été établie en novembre 2018 par l'agente de loisirs alors à l'emploi de la Ville de Stanstead ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

JCB  
GREFFIER

P.L.  
MAIRE

CONSIDERANT QUE cette entente n'a jamais pu être portée à l'attention de la direction et du conseil suite au départ et à la vacance au poste d'agent de loisirs ;

CONSIDERANT QUE Mmes Bouchard et St-Pierre ont remis chacune une feuille de temps et souhaitent être rémunérées ;

CONSIDERANT QUE la direction a porté la problématique à l'attention du conseil municipal et qu'une proposition à l'amiable a été offerte à Mmes Bouchard et St-Pierre ;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la direction à verser une compensation de 1 000 \$ chaque à Mmes Bouchard et St-Pierre à titre d'honoraires pour la préparation du camp d'été 2019 de la Ville de Stanstead ;

QUE le taux horaire de Mme Bouchard soit de 14,00 \$ de l'heure lorsqu'elle agit comme monitrice et coordonnatrice adjointe et de 15,66 \$ de l'heure lorsqu'elle agit comme sauveteuse.

**ADOPTÉE**

6.05  
2019-08-8986

**Archives : Liste de destruction – août 2019 (6.05)**

CONSIDERANT QUE M. Michel Hamel, archiviste, a procédé à la révision de plusieurs boîtes de documents d'archives ;

CONSIDERANT QU'il a produit une liste de documents à détruire ;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal doit approuver par résolution la destruction des documents apparaissant sur cette liste ;

CONSIDERANT QUE cette liste se trouve en annexe à la présente résolution ;

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la destruction des documents d'archives apparaissant sur la liste produite par M Michel Hamel, archiviste.

**ADOPTÉE**

6.06

**Rapport du comité administratif (6.06)**

Le directeur général fait un résumé de la dernière rencontre du comité administratif.

6.07  
2019-08-8987

**Report de la réunion du 3 septembre 2019 (6.07)**

CONSIDERANT QU'avec la période estivale de vacances il serait judicieux de reporter la séance ordinaire du 3 septembre 2019 au 9 septembre 2019, à 19h00 ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

JCB  
GREFFIER

PJ  
MAIRE

QUE le conseil accepte le report de la séance ordinaire prévue le 3 septembre 2019 au 9 septembre 2019.

**ADOPTÉE**

7.0  
7.01  
2019-08-8988

**LÉGISLATION (7.0)**

**Amendement au règlement 2019-04 relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offerts – Adoption (7.01)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que ses biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a adopté le règlement 2019-04 relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offerts ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller *Paul Stuart* lors de la séance régulière du conseil du 2 juillet 2019 afin d'adopter le règlement 2019-04-01 visant à amender le règlement 2019-04 afin d'y inclure les frais de retard au camp de jour de la Ville de Stanstead ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le présent règlement soit adopté, à savoir :

« Frais de retard pour départ après 17 h 30.

Les parents doivent respecter les horaires établis. En cas de retard, les parents ont la responsabilité d'aviser le camp de jour.

Passé l'heure de fermeture du service de garde, des frais de 5,00 \$ par tranche de 5 minutes de retard entamées devront être payés. Cette pénalité servira à assumer les coûts d'heures supplémentaires des animateurs en service. L'animateur fera signer une feuille de retard aux parents. Ceux-ci seront facturés ultérieurement. Les frais de retard s'appliquent lorsque le parent quitte le service de garde après 17 h 30. La facturation des frais de retard est considérée par famille et non par enfant. »

**ADOPTÉE**

7.02

**Règlement 2019-06 remplaçant le règlement 2019-05 – Avis de motion (7.02)**

Le conseiller Paul Stuart, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2019-06 décrétant des travaux de mise à niveau de la station d'épuration de Rock Island et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût* sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'exécution des travaux de mise à niveau de la station d'épuration Rock Island, d'autoriser pour ce faire une dépense d'un montant de 6 266 136,25 \$ et, afin d'acquitter cette dépense, le règlement autorise un emprunt de 6 016 136,25 \$ sur 20 ans et l'affectation de la somme de 250 000 \$ provenant du fonds général de la Ville.

Ce règlement prévoit par ailleurs l'affectation de toute somme versée dans le cadre du programme de subvention Volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées de même que toute somme provenant d'une entente à intervenir avec la Ville de Derby Line au paiement d'une partie du service de la dette.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

*JCB*  
GREFFIER

*P.L.*  
MAIRE

Enfin, le règlement prévoit le remboursement de l'emprunt sera effectué par le biais d'une compensation par catégorie d'immeuble, exigée et prélevée de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le bassin de taxation.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet du Règlement numéro 2019-06 est déposé.

**8.0**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**

**8.01**

**2019-08-8989**

**Modification du protocole d'entente avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) relatif à un permis d'occupation et d'installation de caméras de sécurité pour la frontière sur les rues Dewey et Lagueux (8.01)**

CONSIDERANT QUE la Gendarmerie Royale du Canada (ci-après « GRC ») et la Ville de Stanstead, par la résolution 2017-08-8245, renouvelaient les modalités relatives à un protocole d'entente visant l'installation de deux caméras de sécurité près de la frontière situées sur les emprises des rues Notre-Dame Est et Jean-Louis Dupont ;

CONSIDERANT QUE la GRC a demandé à la Ville l'autorisation d'installer deux nouvelles caméras, une sur la rue Dewey et l'autre sur Lagueux ;

CONSIDERANT QU'en contrepartie, la GRC versera à la Ville une somme annuelle de 500 \$ par poteau ;

CONSIDERANT QUE la GRC demeurera responsable de tous les coûts associés à l'installation et aux travaux d'entretien et de fonctionnement de l'équipement ;

*Il est proposé par Joshua Richer*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise et mandate le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole d'entente modifié avec la GRC.

***ADOPTÉE***

**9.0**

**9.01**

**2019-08-8990**

**TRAVAUX PUBLICS (9.0)**

**Embauche d'ouvriers temporaires et temps partiels (9.01)**

CONSIDERANT QUE la période estivale est celle propice aux vacances ;

CONSIDERANT QU'un employé de la voirie débutera sous peu une réduction de ses heures en vue d'une retraite prochaine ;

CONSIDERANT QU'un autre employé de voirie a subi une intervention chirurgicale ;

CONSIDERANT QUE le contremaître de voirie a procédé à l'embauche d'une ressource temporaire et d'un employé à temps partiel afin de combler au manque de main-d'œuvre pour les raisons ci-mentionnées ;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

*JCB*  
GREFFIER

*P. St*  
MAIRE

QUE le conseil autorise l'embauche de Keith Leney pour la période du 2 juillet au 30 septembre 2019 ;

QUE le conseil autorise l'embauche de Kenneth Garand à partir du 8 juillet 2019 à titre d'employé à temps partiels et sur appels.

**ADOPTÉE**

9.02  
2019-08-8991

**Appel d'offres sur invitation : vente d'un camion 6 roues (9.02)**

CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead souhaite se départir d'un camion de l'année 2010 de marque International modèle Work Star ;

CONSIDERANT QUE la Ville doit aller en appel d'offres sur invitation ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la vente de ce véhicule.

**ADOPTÉE**

9.03  
2019-08-8992

**Appel d'offres 2019-04 : Autorisation de demande de crédit-bail (9.03)**

CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead souhaite procéder à l'acquisition d'un camion de déneigement, suite à l'appel d'offres 2019-04 ;

CONSIDERANT QUE la Ville doit procéder à une demande de crédit-bail afin de pouvoir autoriser l'achat ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le directeur général et la directrice des finances à procéder à la demande de crédit-bail pour un montant maximum de 347 224,50 \$.

**ADOPTÉE**

9.04  
2019-08-8993

**Carnet de santé : 10 Phelps (9.04)**

CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead souhaite connaître l'état du bâtiment qui lui appartient cis au 10, rue Phelps ;

CONSIDERANT QUE cette information permettra d'évaluer les réparations à faire et en planifier les investissements nécessaires ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

*SCB*  
GREFFIER

*P.D.*  
MAIRE

QUE le conseil autorise le directeur général à mandater les services d'un professionnel en inspection et évaluation de bâtiment pour un montant maximal de 1 500 \$ afin d'effectuer l'évaluation des réparations et des entretiens à faire sur le bâtiment situé au 10, rue Phelps.

**ADOPTÉE**

9.05  
2019-08-8994

**Aires protégées des puits : mandat d'appel d'offres au COGESAF (9.05)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a obtenu une subvention dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable - volet 1 (PPASEP) qui vise la protection des aires de prélèvement des eaux souterraines ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead doit produire un devis d'appel d'offres pour un projet de modélisation numérique des aires protégées ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) possède une expertise reconnue en la matière ;

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal accepte que le COGESAF procède à la rédaction du devis d'appel d'offres pour la modélisation numérique des aires protégées ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'octroi du mandat.

**ADOPTÉE**

9.06  
2019-08-8995

**Asphaltage de la rue Western - Contrat (9.06)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite resurfer la rue Western ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître de voirie a sollicité les services de l'entreprise Pavage Maska qui ont offert une offre à 23 313,56 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un montant de 7 850,00 \$ du gouvernement du Québec dans le cadre du programme PAARRAM ;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le directeur général et le contremaître de voirie à octroyer le contrat de gré à gré à l'entreprise Pavage Maska ;

QUE le montant résiduel soit pris dans le poste budgétaire 02-32000-529.

**ADOPTÉE**





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

*JCB*  
GREFFIER

*P.W.*  
MAIRE

9.07  
2019-08-8996

**Lignes de rue - Contrat (9.07)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite refaire des lignes de rue sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître de voirie a sollicité les services de l'entreprise Durand Marquage qui ont offert une offre à 3 633,67 \$ ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le directeur général et le contremaître de voirie à octroyer le contrat de gré à gré à l'entreprise Durand Marquage pour la somme de 3 633,67 \$ ;

QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire 02 32000 629.

**ADOPTÉE**

10.0

**HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

10.01

**Entente avec le village de Derby-Line : usine de traitement des eaux usées de Rock Island**

Le directeur général informe le public du suivi dans le dossier.

10.02

**Mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées de Rock Island - Suivi (10.02)**

Le directeur général informe le public du suivi dans le dossier.

11.0

**LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

11.01  
2019-08-8997

**Don de sculptures de granit (11.01)**

*Il est proposé par Hélène Hamel  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte le don de M. Gabriel Safdie de 20 sculptures de granit ;

QUE le conseil municipal autorise l'émission d'un reçu officiel d'un montant de 382 725 \$, équivalent à l'évaluation des œuvres faite par Mme Anaïs Girardot, en 2018.

**ADOPTÉE**

11.02

**Rapport du comité des loisirs (11.02)**

Le rapport a été déposé au conseil.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AOÛT 2019**

*SCB*  
GREFFIER

*pl*  
MAIRE

**12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**

**12.01 Procès-verbaux du comité consultatif en urbanisme (12.01)**

**Note :**

Aucune rencontre du comité consultatif en urbanisme n'a eu lieu au cours du mois de juillet.

**12.02 Dépôt de la liste des permis émis – juillet 2019 (12.02)**

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de juillet 2019.

**13.0 CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**

Aucun suivi n'est demandé.

**14.0 VARIA (14.0)**

Joshua Richer offre ses condoléances en son nom et au nom du conseil aux personnes touchées par la tragédie du weekend.

**15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)**

**NOM**

L. Boisvert

Louise

K. Vanderliden

Julie Chauvette

**SUJET**

Illuminer le pont Albert-Simoneau  
Cendre de poule

Sculptures de granit

Follow-up?

Courbe de la 247

**16.0 POINTS EN SUSPENS (16.0)**

Aucun point n'est en suspens.

**17.0  
2019-08-8998**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*


*Appuyé par Hélène Hamel*


*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h52.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

  
Philippe Dutil,  
Maire

  
Jean-Charles Bellemare,  
Directeur général et greffier